



Adoption simple et hérédités

Par Chblt

Bonjour,

Je vous contact pour deux question.

J'ai étaiet adopter par mon beau père (nouveau mari de ma mère) par une adoption simple.

Son père (mon grand père par alliance du coup) est dans une maison de retraite, si celui ci ne peux plus régler ces frais et que mon beau père (son fils) n'a pas les moyens est ce moi qui doit payer ? En tant que petite fille par alliance.

Par ailleurs, si mon beau père (adoptant) décède et possède des dettes, est ce que j'hérite de celle ci?

Merci d'avance

Bien cordialement

Par Isadore

Bonjour,

En tant que petite-fille vous êtes une obligée de votre grand-père adoptif comme de vos grands-parents naturels.

Si votre grand-père a besoin d'une aide financière pour subvenir à ses besoins essentiels et que vous en avez les moyens, vous pourriez donc être sollicitée pour aider à payer sa maison de retraite.

Par ailleurs, si mon beau père (adoptant) décède et possède des dettes, est ce que j'hérite de celle ci?

Seulement si vous acceptez sa succession. Vous aurez la possibilité de la refuser.